

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la commune de Grand-Quevilly, s'est réuni à Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas ROULY, Maire.

Date de la convocation : 11 octobre 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des présents.

Membres présents : 32

Carole ARSENE, Daniel ASSE, Isabelle BERENGER, Didier BOUTEILLER, Jason COLLEATTE, Cécilia D'ASTORG, Françoise DECAUX-TOUGARD, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Christine DUNET, Essaïd EZABORI, Christelle FERON, Romuald FONTAINE, Stanislas GRYSZATA, Barbara GUILLEMIN, Alain LANOE, Philippe LECOMPTE, Aurélie LEFRANCOIS ET TAHER, Patricia LEGROS, Marie-Louise MAILLE, Corinne MAILLET, Roland MARUT, Bruno PREPOLESKI, Valérie QUINIO, Sylvie RIDEL, Lionel ROSAY, Loïc SEGALEN, Karim TERNATI, Rachida TLICH, François TORRETON, Anne VORANGER

Absents ayant donné pouvoir : 3

Tacko DIALLO à Christelle FERON, Eve FROGER à Patricia LEGROS, Aurélien LEROY à Loïc SEGALEN

Secrétaire de séance : Daniel ASSE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Quorum : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

« Mes chers Collègues, bonsoir à toutes et à tous, bonsoir au public que j'aperçois dans la salle mais également aux citoyennes et citoyens de Grand-Quevilly ou d'ailleurs, qui nous suivent sur Facebook. Vous aurez noté pour ce soir des chevalets roses qui portent les noms des élus municipaux. C'est une manière symbolique, et nous avons également le ruban rose épinglé à nos vestes, de marquer l'engagement de la Ville dans Octobre rose. Un engagement qui va évidemment au-delà du symbole puisque nous avons déjà accueilli plusieurs événements, et nous allons en accueillir d'autres cette semaine, en rapport avec ce mois de mobilisation pour la prévention et la recherche contre le cancer du sein. Il y aura demain soir à 18h30 une conférence à la Médiathèque de Grand-Quevilly et dimanche matin un rendez-vous, que beaucoup connaissent, qui consiste à marcher ou courir pour la bonne cause. Parallèlement, vous pouvez et pourrez, sur les outils numériques de la ville de Grand-Quevilly, faire des dons à la Ligue contre le cancer, qui est l'un de nos partenaires dans cette opération Octobre Rose, parce qu'il y a besoin d'argent pour la recherche mais aussi pour l'accompagnement des malades et de leurs proches. Je voulais ouvrir cette séance du Conseil

Municipal par toutes ces précisions et cet appel à la mobilisation, en remerciant les uns et les autres par avance ».

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Adoptée à l'unanimité

M. Daniel ASSE a été désigné et a été assisté de Mme Margot CLAIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

Adoptée à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIER PRESENTE PAR MME GUILLEMIN

COMMUNICATION

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SOCIETE QUEVILLY HABITAT 2021

Dont acte

La SA Quevilly Habitat est une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH). Elle exerce son activité de construction et de gestion immobilière sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Fondée en 1924, elle est historiquement ancrée à Grand-Quevilly où son patrimoine représente les 2/3 des résidences principales de la ville. La société a transmis à la Ville le compte rendu de sa gestion pour l'année 2021 dont voici les principaux éléments :

- L'activité sur le territoire communal au cours de l'année 2021 : vente d'un pavillon, levée d'option « location » sur 21 logements du Clos du Père Jules, présentation des différentes réhabilitations terminées et en cours.
- L'actionariat : Quevilly Habitat est une société anonyme à conseil d'administration dont le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 39 440,00€ réparti en 1 360 actions d'une valeur nominale de 29,00 € chacune. La Ville de Grand-Quevilly détient 886 actions, soit 65,15% du capital, ce qui en fait l'actionnaire de référence de la société, disposant d'un siège au Conseil d'Administration. Une action de la Ville a été cédée à la Métropole Rouen Normandie, le 29 juin 2021. Par ailleurs, Quevilly Habitat ne verse aucun dividende à ses actionnaires.

L'exercice comptable 2021 : Le compte de résultat s'établit comme suit :

	2021	Rappel 2020	Rappel 2019
Total des produits	72 255 204,91 €	69 233 975,34 €	69 697 285,26 €
Total des charges	65 447 749,50 €	63 264 119,50 €	64 241 439,50 €
Excédent	6 807 455,41 €	5 969 855,84 €	5 455 845,76 €

Ce très bon résultat est essentiellement lié à une maîtrise de l'ensemble des postes budgétaires, des produits exceptionnels tels que les dégrèvements importants de la taxe foncière et aux produits de la vente de logements.

Depuis l'exercice 2014 un dispositif d'alerte a été mis en place au travers du calcul d'un ratio d'autofinancement net. Lorsqu'au titre d'un exercice donné, ce ratio est inférieur à 0%, le Conseil d'Administration se doit de mettre en œuvre toutes mesures pour redresser la situation financière. Il en est de même si la moyenne sur trois années consécutives est inférieure à 3%. Le ratio d'autofinancement est de 16,43 % des loyers et des produits financiers pour 2021, sur les trois dernières années, il s'établit à 15,67%.

Le soutien financier de la Ville

En 2021, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à hauteur de 4 836 000 € pour des emprunts contractés par Quevilly Habitat pour la réhabilitation de logements. Le Conseil

Municipal a également autorisé l'attribution de subventions d'équipement à hauteur de 799 000 € pour la réhabilitation de logements.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRYSZATA :

« Merci Monsieur le Maire. Le compte rendu de Quevilly Habitat manque de transparence. De source syndicale, on parle d'un déficit de 600 000 € et on nous dit que ce bon résultat est essentiellement lié à une maîtrise de l'ensemble des postes budgétaires. Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Président-Directeur de Quevilly Habitat, c'est bien votre nouvelle nomination ? »

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je précise que je suis Président du Conseil d'Administration de Quevilly Habitat mais il y a un Directeur Général et c'est le Directeur Général qui a la mission exécutive de piloter l'entreprise avec, par ailleurs, un conseil d'administration qui fixe les orientations et qui vote les budgets et qui doit se réunir en début de semaine prochaine. Je n'ai pas très bien compris votre observation ; vous avez parlé d'un manque de transparence mais vous avez vous-même cité une source assez mystérieuse, cette source syndicale que je ne connais pas et dont le propos m'échappe c'est-à-dire que Monsieur GRYSZATA, je vais vous demander de préciser votre question parce qu'en l'état, je crois que personne ici ne peut y répondre ».

Monsieur GRYSZATA répond :

« Comme je vous l'ai expliqué, on parle d'un déficit de 600 000 € ».

Monsieur le Maire rétorque :

« On parle d'un déficit. Vous venez d'entendre le rapport d'activités présenté par Madame GUILLEMIN : la santé financière, si c'est ça la question, de la société est bonne puisqu'un dispositif d'alerte a été mis en place en 2014. Le ratio d'autofinancement ne doit pas être inférieur à 0, aujourd'hui, il est de 16,43%. Vous avez, par ailleurs, un compte de résultat qui présente un excédent de 6 807 455,51 €. Voilà le rapport d'activités de la société. Vous me parlez d'une source syndicale non identifiée et vous avancez des chiffres que je ne connais pas. Monsieur GRYSZATA, libre à vous mais vous m'avez posé une question, je vous fais la réponse : excédent de 6 807 455, 51 €. Je ne connais pas de meilleure réponse à votre question que celle-ci. Est-ce que la santé financière de cette société, soutenue par la Ville, est bonne ? Manifestement, les chiffres de 2021 le prouvent. Si vous avez d'autres indications par des sources anonymes, libre à elles, le cas échéant, de sortir de l'anonymat et de permettre un débat plus clair, parce que pour le moment vous avez des résultats publics transparents, qui sont ceux qui vous ont été présentés et en face des indications qui, manifestement, sont erronées. Je ne connais pas leur provenance mais je vous invite à vérifier tout cela ».

DOSSIER PRESENTE PAR M. SEGALEN

DELIBERATION

COP 21 LOCALE - CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES COLLECTIVITES ET DES TERRITOIRES

Adoptée à la majorité. Mme LEGROS (+ son pouvoir) et M. GRYSZATA votent contre.

A l'approche de la période hivernale, le Réseau de Transport de l'Electricité et l'ADEME souhaitent développer le dispositif Ecowatt, lancé en 2020. Ce dispositif a pour objectif de garantir l'approvisionnement de tous en énergie et s'adresse aux citoyens, collectivités, entreprises via une information et des conseils de bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité. C'est une « météo de l'électricité » en tant qu'outil de suivi, d'information et d'alerte pour une consommation responsable. Il est accessible via internet sur www.monecowatt.fr. Des signaux transmis (de vert à rouge) guident le consommateur pour adopter les bons gestes au domicile ou sur le lieu de travail. Si la consommation est trop élevée, une alerte sms « vigilance coupure » est transmise pour inciter à la réduction ou au décalage de consommation des usagers. Comme la Métropole Rouen Normandie et beaucoup

d'autres collectivités, la Ville de Grand-Quevilly souhaite s'engager dans cette démarche préventive et responsable de gestion de l'énergie. Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la charte d'engagement EcoWatt et autoriser M. le Maire à la signer.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Météo de l'électricité, on sait que le temps est orageux, on va y revenir dans quelques instants à propos du plan de sobriété énergétique que les circonstances nous imposent. Toutefois, cette charte d'engagement va nous permettre, avec en particulier RTE [Réseau de Transport de l'Electricité] et l'ADEME [Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie], d'agir très concrètement pour la prévention des difficultés d'approvisionnement en énergie électrique ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRYSZATA :

« Nous allons voter contre cette délibération parce que celle-ci va dans le sens de la culpabilisation du contrôle opéré par le Gouvernement. C'est une question d'éclairage public, d'insécurité etc... ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je précise, car cela n'a pas été indiqué tout à l'heure, que par cette charte la Ville s'engage à diminuer l'impact de l'éclairage public, à optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics, à planifier les moments de forte consommation, à inciter le grand public à s'engager dans la démarche, à relayer les signaux d'alerte auprès de la population et à mener des actions de sensibilisation aux écogestes à la fois avec les habitants et les agents de la Ville : communication externe et interne. Vous allez voter contre toutes ces mesures, j'en prends acte ».

DOSSIER PRESENTE PAR M. ROSAY

DELIBERATION

APPROBATION DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE - LABELLISATION TRANSITION ECOLOGIQUE 2 ETOILES

Adoptée à la majorité. Mme LEGROS (+ son pouvoir) et M. GRYSZATA votent contre.

En 2018, la Ville s'est engagée aux côtés de la Métropole Rouen Normandie dans l'accord de Rouen et sa Cop 21 locale. En 2019, la Ville s'est engagée dans le processus de Transition Ecologique climat-air-énergie qui constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité. En 2022, la Ville a délibéré sur son plan d'action avant de solliciter sa demande d'audit via l'ADEME.

Dans le cadre de ce processus, la Municipalité a été évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 domaines : 1) Le développement territorial, 2) Le patrimoine, 3) L'approvisionnement énergétique, eau et assainissement, 4) La mobilité, 5) L'organisation interne, 6) La communication et les coopérations.

La Ville a été auditée par l'ADEME le 9 septembre 2022. Cet audit permet d'afficher, à ce stade, un score provisoire de 41,3 % (le seuil de labellisation 2e étoile est à 35%).

Après une présentation des engagements, des objectifs principaux et la stratégie en cours, le Conseil Municipal adopte le plan d'action, joint en annexe et approuve la demande de labellisation 2^e étoile auprès de la Commission nationale du label avec l'objectif d'une 3^e étoile d'ici la fin du mandat. Le Conseil Municipal approuve également la stratégie et la politique de la Ville, dans un contexte de tensions et de crise énergétique et climatique.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Merci pour cette présentation concise mais qui renvoie à un dispositif très complet et surtout à un travail en profondeur depuis plusieurs années puisque, vous l'avez rappelé, cela a

commencé en 2019. Je veux vraiment saluer à la fois les élus, qui se sont succédés et mobilisés ensemble dans ce travail, et les services de la Ville qui ont fait quelque chose d'absolument phénoménal, consistant à passer en revue l'ensemble de nos engagements pour les améliorer dans une perspective climat-air-énergie, qui s'appelait à l'origine « Cit'ergie ». C'est un label européen dans lequel nous étions engagés en 2019, qui a changé de nom entre temps mais nous y sommes à hauteur de cette deuxième étoile. Là, c'est la face visible de l'iceberg mais je vous prie de croire que derrière cela il y a un travail considérable et que cette deuxième étoile, on espère bien la décrocher dans quelques semaines. Elle sera amplement méritée et je veux vraiment insister sur les remerciements que l'ensemble des services mobilisés mérite pour cette construction et puis, surtout, pour sa mise en œuvre puisque vous l'avez compris, il faudra être à la hauteur de ce label et si possible aller chercher la troisième étoile d'ici la fin du mandat.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Est-ce que c'est le même vote Monsieur GRYSZATA ? Donc vous votez contre l'engagement de la collectivité dans ce label climat-air-énergie, qui positionne la ville de Grand-Quevilly parmi les villes exemplaires de la Métropole [Rouen-Normandie] et même de France puisque, je le dis au passage, il n'y a qu'une quinzaine de communes sur 71 dans la Métropole [Rouen-Normandie] qui est engagée et qu'à l'échelle nationale, il n'y a pas beaucoup de collectivités qui sont aussi avancées que nous et donc vous votez contre ce travail qui depuis trois ans a conduit nos services à agir déjà sur le terrain et à proposer pour l'avenir, dans tous les domaines qui ont été indiqués précédemment. Nous en prendrons acte même si nous le regrettons amèrement mais cela ne devrait pas nous empêcher d'avancer ».

Monsieur le Maire donne la parole à M. GRYSZATA :

« Est-ce que vous pensez qu'on respire mieux actuellement sur le plan local de Grand-Quevilly ? j'ai fait une intervention précédemment au niveau du Conseil Municipal sur la qualité de l'air où j'indiquais qu'il y avait plus de 600 décès au niveau de la Région par rapport à la qualité de l'air. Je ne pense pas que cela se soit amélioré ».

Monsieur le Maire précise :

« On vous propose justement un plan d'actions qui vise à aller plus loin et en l'occurrence pas tout seul parce qu'effectivement, la qualité de l'air, par définition, ne s'arrête pas aux frontières de la ville de Grand-Quevilly. La vérité c'est que si nous, nous ne sommes pas engagés sur ces questions-là, il sera évidemment plus difficile d'en convaincre d'autres. J'ajoute qu'il s'agit d'un label climat-air-énergie, que dans ce cadre-là, il y a tous les travaux d'investissement de la Ville sur la rénovation thermique de ses bâtiments, sur l'extension du réseau de chaleur « Vésuve », sur l'accompagnement des particuliers dans la rénovation d'un certain nombre de propriétés, sur le soutien à Quevilly Habitat en matière de rénovation de ses immeubles. Il y a beaucoup d'actions très concrètes qui ont déjà été menées ou qui seront menées dans ce cadre-là. Effectivement, c'est votre choix de voter contre mais c'est un engagement fort que vous prenez en marquant une opposition à ces actions qui vont dans le sens, même si ce n'est pas suffisant, d'une amélioration de l'air, de l'énergie et du climat. On est tous conscients que cela ne va pas se jouer à notre échelle uniquement mais on est tous conscients aussi qu'il faut bien que tout le monde s'engage. La Ville s'engage, vous êtes contre, je prends acte ».

DOSSIER PRESENTE PAR M. ROULY

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE - COMMUNICATION

Dont acte

Monsieur le Maire précise que :

« C'est une communication que je souhaite faire au Conseil Municipal dans la mesure où elle présente des enjeux très forts, qui sont en lien avec l'actualité immédiate et les défis posés par la question énergétique. Nous n'avons pas attendu la crise actuelle pour être engagés dans ce travail mais les défis actuels sont de deux ordres :

- financier/économique : combien coûte aujourd'hui l'énergie et chacun sait qu'elle est plus chère, beaucoup plus chère aujourd'hui qu'auparavant et plus encore pour les collectivités locales car il n'y a pas de bouclier tarifaire.

- disponibilité des énergies : chacun voit bien en ce moment, que cela soit sur le gaz, sur les carburants ou sur l'électricité, que la disponibilité des énergies est un sujet.

C'est dans ce contexte que tous les acteurs, privés et publics mais notamment les collectivités locales, sont invités à produire des plans de sobriété qui modifient à la fois les pratiques et les outils de nos consommations énergétiques. Je vais désormais rentrer dans le détail de ce qui nous concerne à Grand-Quevilly. Il s'agit de mesures de gestion de la collectivité qui vont également associer nos partenaires, nos usagers parce que tout le monde est concerné par ces défis ».

Après un été 2022 inédit en termes d'événements climatiques extrêmes, la population mesure chaque jour davantage l'ampleur des bouleversements économiques, sociaux et sociétaux qu'implique la lutte contre le dérèglement climatique.

Dans un contexte déjà perturbé par la COVID, l'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher certains investissements. En effet, l'évolution des dépenses communales d'électricité et de gaz s'annonce spectaculaire pour l'année 2023 et l'effort de sobriété apparaît non seulement comme une nécessité budgétaire mais vient aussi constituer un accélérateur de la transition écologique.

En 2020 ou 2021 par exemple, les dépenses d'énergie de la Ville étaient de l'ordre de 1,2 M€. Au BP 2022, le montant voté pour ces dépenses (eau, gaz, électricité, fioul, chaleur) s'élevait à 1 274 000 €. Au BS 2022, 285 000 € ont été ajoutés. La Ville arrive donc à un budget énergie de 1 559 000 € pour 2022. Or, les prévisions de consommations pour 2023 s'établissent actuellement à 2 765 000 €. La Municipalité prévoit donc un montant de l'ordre de 3M€ au BP 2023 pour les dépenses énergétiques de la Ville.

Face à cette situation, les élus et les services ont travaillé un plan de sobriété à mettre en place dans la collectivité, dans le but de limiter la hausse des factures énergétiques mais aussi tout simplement d'assurer la disponibilité des fluides nécessaires à l'activité de nos équipements. La Ville de Grand-Quevilly n'a pas attendu cette crise pour agir et a déployé depuis plusieurs années une série de mesures visant à consommer toujours moins et mieux en développant notamment de nombreux investissements porteurs d'économies d'énergie (panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur, isolation thermique, etc.) dans le cadre du SDIE, du PPI et du label « climat-air-énergie ».

Les principales actions sont présentées ci-après et concernent les économies d'énergies et les réductions de consommation dans plusieurs domaines :

- ✓ Les bâtiments publics,
- ✓ Les déplacements professionnels,
- ✓ La sensibilisation et la formation des acteurs et des partenaires,
- ✓ Les outils et usages numériques.

1. Les bâtiments publics

- Retrait des radiateurs individuels d'appoint dans les locaux municipaux.
- Baisse modérée (-1° ou -2°) de la température dans les bâtiments publics (gymnases, médiathèque, écoles, bâtiments accueillant les agents de la ville...) en respectant bien sûr les températures de consigne.
- Baisse de la température des bureaux administratifs de 1 ou 2 degrés en journée (19°) et la nuit (16°).
- Réduction de la période de chauffe des bâtiments publics.

- En lien avec la Métropole Rouen Normandie, extension à de nouveaux secteurs de l'extinction de l'éclairage public entre 00H30 et 4H30 et au-delà de la réduction des plages horaires de l'éclairage public, diminution de son intensité.
- Extinction des mises en lumière de bâtiments et monuments publics.
- Accélération de l'installation d'équipements permettant de réduire les consommations de fluides (mousseurs sur les robinets d'eau, détecteurs de présence sur l'éclairage, remplacement de toutes les ampoules par des leds, etc.).
- Réduction de la période et de la durée quotidienne de fonctionnement des illuminations de Noël.
- Réduction des jours et plages d'horaires d'ouverture en hiver de certains services et structures municipales en fonction de la fréquentation.
- Déploiement du télétravail à l'appréciation des collaborateurs afin de leur permettre de réaliser des économies de carburants domicile-travail.
- Changement des pratiques pour réduire l'amplitude d'utilisation des bâtiments communaux (privilégier les réunions en journée, etc.).
- Optimisation des espaces et des locaux pour diminuer les surfaces utilisées, chauffées et éclairées, notamment les locaux scolaires.
- Fermeture de certains services et structures entre Noël et le Jour de l'An.
- Adhésion à la charte d'engagement ECOWATT.
- En parallèle, nous poursuivons notre politique pour accélérer la transition énergétique. Des sommes importantes ont déjà été investies dans la rénovation thermique des bâtiments. C'est systématique dans le cadre des chantiers de rénovation importants : théâtre Charles-Dullin, écoles Perrault et Levillain, restaurant scolaire Jean Zay – Henri Ribière, etc. Des panneaux photovoltaïques sont par ailleurs intégrés dans toutes les rénovations.
- Des études plus ciblées sont aussi effectuées pour des interventions plus modestes mais à fort gain de performance énergétique et pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur des équipements avec un potentiel intéressant.
- Nous mobilisons le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie. Ainsi au cours de l'année 2022 nous avons pu moderniser l'isolation de près de 30 km de canalisation de distribution de chauffage et d'ECS pour un coût de 0 € dans 30 bâtiments. Nous poursuivons avec l'isolation des vides sanitaires.
- Obtention de la labellisation « territoire engagée pour la transition écologique ».
- A moyen terme, le raccordement de nouveaux bâtiments municipaux à VESUVE, le réseau de chaleur du Smédar est programmé pour limiter l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie :
 - En 2023 : 3 nouveaux sites seront raccordés à VESUVE : crèche l'Ile aux Enfants, Maison des arts (chauffés au gaz de ville) et école maternelle Anne Frank + tennis (actuellement chauffés au fioul),
 - En 2024-2025 : raccordement à VESUVE de la Grange du Grand Aulnay et de 3 écoles : Salengro, Bastié et Calmette.

2. Les déplacements professionnels

- Déploiement du télétravail à l'appréciation des collaborateurs pour leur permettre de réaliser des économies de carburants domicile-travail.
- Optimisation de l'utilisation de la visio-conférence pour limiter les déplacements professionnels.
- Mettre à disposition des vélos pour les agents pour les trajets professionnels et domicile/travail (vélos de fonction).
- Instauration du forfait « Mobilité durable » pour les trajets domicile/travail des agents,
- Suppression des véhicules de service avec remisage au domicile.
- Réduction de certains déplacements scolaires.

- Limitation et optimisation des déplacements carbonés superflus.
- Réduction du parc automobile, poursuite de son électrification en mutualisant davantage l'utilisation des véhicules municipaux.
 - La flotte de véhicules de la Ville est renouvelée pour limiter l'émission de particules fines qui, c'est démontré scientifiquement, sont cancérigènes. De plus, les nouveaux véhicules consomment moins et sont souvent hybrides ou électriques.
- A ce jour, sur un parc de 72 véhicules :
 - 1 véhicule Crit'Air 5, le camion de la manutention que nous devons remplacer cette année et pour lequel nous allons solliciter une dérogation dans l'attente de la livraison du prochain véhicule ;
 - 12 véhicules Crit'Air 3, dont le camion benne et la balayeuse ;
 - 34 véhicules Crit'Air 2 ;
 - 10 véhicules Crit'Air 1 dont 4 hybrides (1 rechargeable) ;
 - 15 véhicules 100 % électriques (+3 en commande).

Soit 82 % du parc au moins en Crit'Air 2 et plus d'un quart de ce même parc en électrique ou hybride.

- Réaménager la ville pour privilégier les modes de déplacements doux et construire avec des matériaux locaux.

3. La sensibilisation de tous et la formation des acteurs et des partenaires

- Sensibilisation de tous aux enjeux liés à l'énergie afin que les bons gestes fassent partie du quotidien.
- Désignation de référents « Energie » pour chacun des bâtiments communaux (contrôle des températures maxi, si besoin réglage de la température, extinction de toutes les lumières et des ordinateurs...).
- Sensibilisation des agents utilisateurs des bâtiments publics (lumières allumées, chauffage d'appoint) avec la mise en place d'ateliers de la Sobriété (campagne de communication digitale via mail quotidien sur les bons gestes).
- Repenser la politique d'achat en achetant du matériel reconditionné et en luttant contre l'obsolescence programmée.
- Limitation au maximum des impressions papiers.
- Réduction de la fréquence des arrosages et/ou la quantité d'eau (terrains de sport, jardinières, espaces fleuris...).
- Formation de la Chargée de la Transition Ecologique à l'animation de sessions sur La Fresque du Climat et construction de récits pour valoriser des imaginaires positifs.
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des commerçants pour réduire l'utilisation des enseignes lumineuses, éteindre les locaux la nuit, fermer les portes...).
- Mise en place d'ateliers « économies d'énergie » pour les habitants pour adopter les éco-gestes.
- Organisation de défis citoyens locaux.
- Renforcement des campagnes d'information et de conseil du CCAS concernant la précarité énergétique auprès des publics fragiles et information auprès des habitants sur les aides financières (CCAS).
- Mobilisation des associations utilisatrices de locaux municipaux.
- Appel à contribution des agents afin qu'ils proposent des pistes de réduction des consommations d'énergie.
- Mise en place d'ateliers de la sobriété en direction du public et des agents municipaux.

- Réflexion à engager sur les événements et les festivités de la Ville vers une logique de sobriété tout en conservant leur portée sociale et collective.
- Partenariat avec Quevilly Habitat notamment qui loge deux tiers des Grand Quevillais.
- Forte sensibilisation des Grand Quevillais à la réduction autant que possible de leur consommation d'énergie et plus généralement à l'adoption de gestes et de comportements qui favorisent les transitions énergétique et écologique. Par exemple, dans les Jardins Familiaux nous étudions la possibilité de mettre en place la récupération de l'eau de pluie sur des bâtiments municipaux proches pour l'arrosage.

4. Les outils et usages numériques :

- Limitation du double écran, renouveler les écrans uniquement quand ils ne fonctionnent plus, systématiser le réemploi (partenariat avec des spécialistes du reconditionnement).
- Mise en place d'un plan de sobriété numérique (2 axes : Responsabilisation des utilisateurs/Rationalisation des infrastructures numériques).
- Donner une seconde vie aux smartphones.
- Basculer des lignes analogiques et IP vers les softphones.
- Mettre en veille les équipements réseaux non utilisés.
- Acquisition d'une solution informatique permettant la surveillance de la consommation d'un poste informatique en fonction de son usage.

Ce plan de sobriété vient compléter toutes les actions déjà engagées et vise à répondre à l'urgence énergétique et sociale à travers 3 objectifs de très court terme :

- Réduire rapidement la consommation énergétique communale,
- Protéger les Grand-Quevillais les plus fragiles,
- Garantir le fonctionnement des services publics.

Monsieur le Maire donne la parole à M. GRYSZATA :

« Merci Monsieur le Maire. Si nous en sommes là, sur le plan énergétique, c'est le choix, les orientations politiques qui ont été pris dans le domaine du nucléaire. 50 % des 14 centrales qui sont à l'arrêt, il s'agit de choix qui ont été faits. Dix ans de perdus : cinq ans de Monsieur HOLLANDE, cinq ans de Monsieur MACRON, ceux sont les Français qui paient la note ».

Monsieur le Maire répond :

« On peut discuter longtemps de pourquoi nous en sommes là. Il ne vous a pas échappé que le monde a basculé depuis le début de l'année 2022 dans une situation géopolitique et économique qui n'était pas la même encore en janvier dernier et pourtant, les gouvernements successifs que vous évoquez étaient déjà passés par là. Je pense que l'origine des difficultés est peut-être un peu plus complexe que ce que vous avez indiqué. Mais la vérité c'est qu'ici, au Conseil Municipal de Grand-Quevilly, peu importe l'origine des difficultés, la vérité c'est que les difficultés sont là et nous avons, nous, la responsabilité/l'obligation de nous adapter. Soit, nous payons trois millions d'euros d'énergie en 2023 et c'est environ deux millions d'euros d'actions municipales qui ne se feront pas dans d'autres domaines soit, nous essayons de réduire notre dépense énergétique et donc de préserver des capacités d'actions ; c'est vraiment le sens de tout ce que je viens de présenter là. A notre niveau, nous ne pouvons agir que sur ce qui relève de nous et que je viens de vous indiquer. Tout le reste, c'est un vaste débat qui a lieu en ce moment même au niveau national et il est légitime mais aujourd'hui, ici au Conseil Municipal, il s'agit simplement de prendre acte de notre responsabilité qui est locale ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PREPOLESKI :

« Par rapport à ce qu'indiquait Monsieur GRYSZATA, ce n'est pas dû au nucléaire, c'est dû au marché européen. C'est le marché européen qui dirige. Maintenant, on n'est plus indépendant de l'énergie en France. Sur les 26 tranches qui sont à l'arrêt c'est par rapport à FUKUSHIMA où il a fallu mettre au norme les centrales nucléaires, et il y a aussi un problème de personnel et je ne pense pas que cela soit le Gouvernement qui soit responsable, c'est EDF qui est responsable. Il n'y a plus suffisamment de monde pour effectuer l'entretien. De dire que c'est de la faute à Monsieur HOLLANDE ou autres, non c'est de la faute à EDF ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Merci Monsieur PREPOLESKI. On va éviter l'effet ping-pong mais vous pouvez intervenir Monsieur GRYSZATA si vous le souhaitez, même si à un moment il faudra reprendre la séance ».

Monsieur GRYSZATA indique :

« Juste en deux mots, ce n'est pas ce que disait le président d'EDF ».

Monsieur le Maire conclut la discussion :

« Ce que je vous propose, c'est de considérer que le président d'EDF défend son travail et c'est normal. Monsieur PREPOLESKI a remis les points sur les i et je l'en remercie, et il aura le dernier mot. Par ailleurs, je remercie les services à la fois pour l'effort d'imagination qu'il a fallu déployer mais surtout pour la mise en œuvre concrète. Je remercie également les collègues élus qui auront à porter la mise en œuvre de ce plan de sobriété ».

DOSSIER PRESENTE PAR M. EZABORI

DELIBERATION

CESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 77-79 AVENUE DES PROVINCES

Adoptée à l'unanimité

La Ville a préempté le 16 novembre 2021 le droit au bail du local commercial sis 77-79 avenue des Provinces. Le premier projet retenu lors de la commission était celui de Monsieur Sébastien TAILLEUX. Monsieur TAILLEUX s'étant désengagé, il a été proposé au candidat retenu en numéro 2, lors de la commission, Monsieur Emmanuel JOUAILLE, personne physique, la reprise dudit droit au bail. Monsieur JOUAILLE a fait part de son souhait de faire porter l'acquisition du droit au bail par sa société, la SARL AUX FRUITS D'OR, dont il est l'associé unique et non en son nom propre.

La délibération du 23 septembre 2022 ne portant pas mention de la possibilité de procéder à la substitution d'une personne physique au profit d'une personne morale, une nouvelle délibération doit être adoptée pour permettre la signature de l'acte. La signature de l'acte de rétrocession devra intervenir dans un délai de deux mois à compter du 18 octobre 2022. Toutefois, si la signature dudit acte ne pouvait intervenir dans le délai imparti, la procédure de rétrocession en cours serait considérée comme nulle et non avenue. De ce fait, une nouvelle procédure de rétrocession serait relancée. Le Conseil Municipal rétrocède donc le droit au bail commercial du bien susmentionné au profit de la SARL AUX FRUITS D'OR dont Monsieur JOUAILLE est l'associé unique, ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer, pour un montant de 31 000€ frais d'actes en sus.

DOSSIER PRESENTE PAR M. TERNATI

DELIBERATION

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, PRÉSENTÉE PAR ATD À PETIT-QUEVILLY

Adoptée à l'unanimité

L'avis du Conseil Municipal a été sollicité sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par ATD, en vue d'exploiter une zone de regroupement d'amiante et de traitement

de déchets dangereux, au sein de la zone industrielle à Petit-Quevilly. Le projet consiste en la création d'une zone de regroupement de big-bags de déchets contenant de l'amiante, issus des opérations de déconstruction et/ou désamiantage ainsi que l'implantation d'une nouvelle « salle blanche » dans laquelle sera installée un compacteur à déchets permettant de réduire le volume des Equipements de Protection Individuelle jetables ayant servi à ces opérations. La société ATD souhaite ainsi limiter et optimiser les transports de matériaux contenant de l'amiante vers les centres de traitement agréés en regroupant les déchets issus de la déconstruction et en réduisant le volume des déchets d'EPI. Le volume maximal de déchets d'amiante présents sur site sera de 70 tonnes. Dans l'année, environ 600 t de déchets d'amiante pourraient transiter sur le site. Les émissions potentielles de poussières d'amiante seront filtrées par un système de haute efficacité. Les habitations les plus proches se situent à environ 75 m à l'est du site.

Compte tenu des mesures prévues, les impacts chroniques du projet sont faibles ou limités sur les différentes composantes de l'environnement : eau, sol et sous-sol, air, bruit, paysage, faune et flore, populations, trafic. Le dossier complet présenté à l'enquête publique et le calendrier de l'enquête sont disponibles à l'adresse : <http://atd76140.enquetepublique.net>

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale, sous réserve du bon dimensionnement de la défense extérieure contre l'incendie et de la prise en compte des éventuelles remarques du commissaire enquêteur.

DOSSIERS PRESENTES PAR MME DUNET

COMMUNICATION

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dont acte

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant une obligation d'information au Conseil Municipal. Pour rappel, la Ville de Grand-Quevilly a signé en 2017 la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Un 2^{ème} plan d'actions égalité femmes-hommes a été voté au Conseil Municipal le 30 mars 2021. Ce rapport est composé de deux grandes parties :

- la première résume la gestion des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle

- la seconde partie synthétise les politiques publiques municipales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal.

Le rapport présenté compile les données de l'exercice 2021 concernant l'égalité femmes / hommes dans les fonctions municipales et dans les services de la Ville et du CCAS. Il analyse la fréquentation des équipements et services municipaux par les femmes et les hommes. Enfin, il annonce plusieurs perspectives pour 2022.

DELIBERATION

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Dont acte

Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel, qui rend compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). Ce rapport porte également sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (analyse prospective). Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB est transmis aux services métropolitains et préfectoraux mais aussi rendu public, conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

De manière générale, ce rapport a évoqué les points suivants :

➤ **Section de fonctionnement :**

a) Les recettes

- L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté. En 2023, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition, conformément aux engagements de la Municipalité.

- Valorisation des ressources de l'intercommunalité : pour 2022, la Métropole Rouen Normandie a acté le transfert de la part « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ». Pour Grand-Quevilly, cela a pour finalité d'augmenter de 149 108 € son attribution de compensation. Pour 2023, le montant de l'attribution de compensation sera identique à celui de 2022 complétée par une Dotation de Solidarité Communautaire et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

b) Les dépenses

- Concernant la masse salariale, la revalorisation des salaires des agents de catégorie C, puis la majoration du point d'indice pour tous et l'intégration des dispositions du Segur de la santé sont venues impacter les dépenses de personnel durant l'année 2022 et auront un effet durable sur cette section du budget dès 2023.

- Concernant les charges à caractère général : stagnation du niveau des recettes et hausse des coûts de l'énergie. En 2022, l'inflation a déjà fortement impacté les finances de la Ville, tout comme des augmentations importantes des prix de l'énergie (1,6 millions d'euros à ce jour contre 1,2 en 2021 et 3M€ à prévoir pour 2023), des denrées alimentaires (+2 % à +50 % selon les produits), du papier (+8%), des produits d'entretien (+4 % à +15% selon les produits) et bien sûr des carburants.

➤ **Section d'investissement**

a) Les recettes

Elles sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissement, du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

- des produits de cession : en 2021, la Ville a conclu des ventes immobilières et de véhicules, pour la somme totale de 365 553,22 €

- des subventions d'équipement : participation de la Métropole pour 1 034 419,56 € et du Département de la Seine-Maritime pour 378 215,57 €.

En 2022, la Ville a sollicité ses partenaires pour de nouveaux projets pour 2 510 735 €.

b) Les dépenses

L'objectif pour 2023 est de maintenir une section d'investissement d'un niveau équivalent à celui de 2022, qui restera donc élevé par rapport aux autres communes de même taille. Il devra cependant être ajusté à l'obligation d'équilibrer cette section, dont les recettes – et particulièrement l'emprunt – ne peuvent être la seule variable.

Les investissements 2023 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et honoreront les engagements pris en 2020, dont beaucoup sont d'ores et déjà lancés. En 2023, comme en 2022, plus de la moitié des dépenses d'équipement sera consacrée aux travaux, aux fonds de concours, suivie par les études et les acquisitions de matériel et d'équipements (sécurité, informatique, restauration, écoles, sports, etc.).

c) La dette

La dette s'élève à 1 878 602,43 € au 1er janvier 2022, soit environ 71,82 € par habitant, alors que la moyenne nationale est supérieure à 1 000 € pour les communes de la strate. Ce faible taux de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler, soit le niveau qui ne présente aucun risque.

En 2022, la Municipalité avait prévu de mobiliser un nouvel emprunt si nécessaire mais cela ne sera pas le cas.

➤ **Conclusion :**

La préparation du budget 2023 s'effectue dans un contexte d'ores et déjà très contraint et particulièrement incertain. Les grandes orientations budgétaires déjà connues en direction des Collectivités n'annoncent pas un effort de solidarité de l'État à la hauteur des défis.

La Ville de Grand-Quevilly prévoit donc de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste, autour de 4 piliers :

- 1 Réduire significativement le volume des consommations énergétiques, fluides et autres achats, dans le cadre d'une démarche de sobriété permettant de contenir voire réduire les dépenses concernées.
- 2 Intégrer les effets sur la masse salariale de la revalorisation du point d'indice et de plusieurs catégories d'agents (Séguir de la santé, animateurs d'été diplômés...), et veiller à les absorber au mieux grâce à une gestion dynamique des emplois et des compétences, permettant une augmentation raisonnée des dépenses de personnel.
- 3 Requestionner l'ensemble des actions municipales existantes, pour s'interroger sur leur poursuite ou leur suppression, la diminution de leur coût en cas de maintien, et dans cette hypothèse la modification éventuelle de leur contenu.
- 4 Continuer de mettre en œuvre les nouveaux engagements du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Merci beaucoup Madame DUNET pour cette présentation qui fixe le cap et je pense que chacun a compris que l'année 2023 se présente comme aucune avant elle. Les prochaines semaines, qui seront celles de l'élaboration du budget, seront des semaines extrêmement studieuses et rigoureuses. Le travail a par ailleurs déjà commencé. Plusieurs élus ont souhaité pouvoir dire un mot des sujets qui concernent leur délégation ».

Monsieur le Maire donne la parole à tour de rôle à :

- Madame GUILLEMIN : pour une Ville durable :

« Pour le cadre de vie et le logement, en plus des actions en cours comme la requalification de la rue de la Mare jusqu'au Stade Delaune, l'aménagement du square République, le budget 2023 permettra : de poursuivre l'animation des quartiers, d'attribuer des subventions aux particuliers au titre de l'esthétique urbaine, en intégrant les enjeux du verdissement, d'établir un plan pluriannuel d'entretien et de rénovation des bâtiments mais aussi d'économies d'énergies, de continuer la construction de nouveaux quartiers au clos du Père Jules et à Matisse notamment.

Je me permets de placer ici nos actions pour la propreté. La politique de propreté a été, en effet, renforcée grâce notamment aux Indicateurs Objectifs, créés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine – à laquelle nous adhérons -, et à la Brigade Propreté. 2023 permettra la montée en puissance de ce dispositif. J'en profite aussi pour valoriser nos actions innovantes et participatives comme le ramassage des déchets, le « plan mégot » et notre défi « Zéro Déchet ».

Je termine par le deuxième volet de ma délégation, si vous le voulez bien, la participation citoyenne. En 2022, des fêtes de quartier ont été organisées et les nombreuses actions de participation ont connu un vif succès. Ces expériences seront renouvelées en 2023. Par ailleurs, les conseils de quartier sont créés tout comme la plateforme numérique pour consulter les habitants ».

- Monsieur ROSAY : pour une Ville durable :

« Pour l'environnement, la biodiversité et les mobilités, 2022 a permis de poursuivre notre engagement notamment pour le label Climat-Air-Energie et notre plan d'actions Territoire Engagé pour la Nature. Nous avons créé la micro-forêt sur le quartier du Clos du Père Jules et nous travaillons sur les Jardins partagés. Une grainothèque est aujourd'hui à la disposition de tous à la médiathèque.

Après avoir finalisé en 2022 notre Atlas participatif de la Biodiversité Communale, nous avons lancé la concertation pour élaborer une Charte de l'Arbre. Il faut souligner que sur toutes ces actions, nous sommes parmi les premières villes de la Métropole [Rouen Normandie] à avoir agi. 2023 verra bien entendu cette dynamique s'amplifier, en incluant la montée en puissance du verger de collection notamment ».

- Monsieur EZABORI : pour une Ville préservée :

« Pour le développement économique, les commerces et services de proximité, une collaboration étroite entre les commerçants et la Ville a permis de créer l'union commerciale Grand-Quevilly Développement, qui a lancé plusieurs animations en 2022. La Ville a aussi obtenu un deuxième sourire lors de la Journée Nationale du Commerce de Proximité et lancé la carte de fidélité Quevilly Commerces avec les commerces locaux partenaires. 2023 devrait permettre l'élargissement progressif de ce réseau.

Après l'étude menée en 2022 sur la revitalisation du tissu commercial du Bourg, la Ville prendra en 2023 des initiatives concrètes en ce sens, en lien avec la CCI [Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen] et la Métropole [Rouen Normandie].

Sur les actions dans le domaine de l'emploi, la Ville poursuit sa politique volontariste pour la formation des jeunes au sein de ses services (apprentissage, stages, services civiques). Le salon de l'emploi, organisé avec Pôle Emploi, a été renouvelé et le sera aussi en 2023, en complément d'un autre forum spécialement dédié aux métiers de la sécurité. 2023 devrait aussi voir aboutir les travaux du Greta pour son nouveau projet dans les anciens locaux du collège Texcier, avec le soutien de la Ville.

Enfin, cette nouvelle année verra la montée en puissance du Service Orientation Formation Insertion, qui s'ouvrira aux 16-25 ans, en partenariat avec la Mission Locale ».

- Monsieur TERNATI :

« Une attention particulière est en effet portée au suivi des risques industriels afin de développer une culture locale du risque. Plusieurs initiatives pour développer la culture locale de la sécurité industrielle ont été lancées pour la première fois cette année, comme la visite des sites concernés, la formation des agents en interne et les adhésions aux organismes nationaux. Les 90 volontaires de la réserve communale solidaire sont formés et prêts à intervenir en cas de sinistre majeur. De nouvelles recrues seront accueillies en 2023.

Enfin, le projet de modernisation du centre de secours et d'incendie se précisera, avec le SDIS [Service Départemental d'Incendie et de Secours], la Métropole [Rouen Normandie] et le Département, principaux financeurs de cette rénovation sur site ».

- Monsieur le Maire précise que :

« C'est aussi dans ce chapitre de la Ville préservée que se trouvent les actions de prévention et de sécurité. Grâce à la relation étroite nouée avec l'ensemble des partenaires du champ éducatif, les dispositifs mis en place en 2022 seront mobilisés en 2023 à nouveau, au titre de la prévention. Je pense à la cellule REPERE, au dispositif du rappel à l'ordre, au Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, aux mesures de responsabilisation notamment avec les établissements secondaires, les chantiers éducatifs avec l'association de prévention APRE, qui mène également un travail de rue, et les ateliers parentalité qui sont portés par plusieurs associations partenaires implantées sur Grand-Quevilly.

Parallèlement, les équipes de Police Municipale ont été complétées en 2022. Elles le seront encore en 2023. Le centre de supervision urbain a permis d'augmenter le nombre de caméras de vidéoprotection et le recours à la vidéo verbalisation. De nouveaux sites seront équipés en 2023. Des missions d'ilotage sont souvent organisées par les équipes de la Police Municipale avec les équipes de Quevilly Habitat et celles de la Police Nationale. Nous poursuivrons nos actions en ce sens en 2023, en recherchant une présence de proximité partout dans la ville, à pied, à vélo.

La Police Municipale a un rôle d'assistance et de conseil au quotidien et c'est ce que nous poursuivrons aussi à travers les opérations tranquillité seniors à domicile (ouvertes aux familles et aidants) et tranquillité vacances (ouvertes aux propriétaires comme aux locataires,

en maison comme en appartement). D'autres outils pourront être expérimentés pour améliorer le dialogue et la communication sur ces questions de sécurité ».

- Madame DUNET : pour une Ville citoyenne :

« Sur les finances, la gestion maîtrisée des finances municipales est le cap que nous entendons tenir en 2023 encore, en gelant comme depuis plus de dix ans le taux de la taxe foncière, et en privilégiant les investissements qui réduisent les coûts.

Pour l'égalité femmes-hommes, vous l'avez aussi entendu dans mon rapport, 2022 a vu la montée en puissance des initiatives inscrites au plan d'actions et contrôlées par le comité de suivi. Les rendez-vous citoyens comme la collecte de produits hygiéniques, les journées du matrimoine ou le nommage au féminin d'espaces publics ont été pérennisés. En 2023, le travail relatif à la structuration d'un budget sensible au genre sera initié ».

- Monsieur ASSE :

« Pour les services municipaux : formation des agents, permanences des élus, achats écoresponsables sont autant d'actions poursuivies en 2022. En outre, plusieurs sites municipaux proposent désormais un accès wifi libre. Enfin, la Ville s'est dotée d'un logiciel pour effectuer les démarches d'urbanisme en ligne, ainsi que d'une borne numérique à l'accueil. Trois chantiers au moins vont marquer l'année 2023 : 1) personnalisation des cérémonies par de légers aménagements de la salle des mariages ; 2) création d'une application numérique facilitant l'accès des Quevillais au site de la Ville ; 3) amplification de la présence de la Ville sur les réseaux sociaux ».

- Madame D'ASTORG : pour une Ville éducative :

« Pour l'enfance, l'opération « Graines d'avenir » a été renouvelée, en offrant aux parents un livre pour enfant et un arbre à planter dans l'espace public. Des actions de parentalité ont été proposées aux familles par la Ville et ses partenaires associatifs, comme Les Nids récemment installés dans le Bourg. 2023 sera la première année de mise en œuvre du nouveau règlement d'attribution des places en crèche et permettra d'approfondir la réflexion pour un éventuel lieu d'accueil enfants parents à terme ».

- Monsieur MARUT :

« Cher(e)s collègues, l'Education est depuis de nombreuses années l'une des priorités de notre action municipale. Elle a été confortée dans notre Livre des projets pour le mandat en cours. La Ville continuera donc à offrir à tous les élèves, des écoles maternelles et élémentaires, les conditions d'une scolarité de qualité dans le cadre de notre projet éducatif de territoire : écrans numériques interactifs, espaces numériques de travail, soutien aux actions dans les domaines de la culture, du sport et de l'environnement, accueils ludo-éducatifs, restauration scolaire labellisée,....

Nous achèverons la restructuration du restaurant scolaire Jean Zay Ribière et la rénovation complète de l'école Charles Perrault.

Par ailleurs, l'étude initiée sur l'adaptation des périmètres scolaires pourrait conduire en 2023 à des modifications visant à permettre la réduction des sous-effectifs ou sureffectifs, l'optimisation de l'utilisation des locaux scolaires disponibles et de proposer aux élèves, enseignants et agents municipaux concernés un cadre de travail prenant en compte les évolutions démographiques et pédagogiques. Merci Cher(e)s collègues de votre attention ».

- Madame MAILLET :

« Pour la jeunesse : dans ce contexte difficile, les aides Quevilly Loisirs et Quevilly Loisirs Plus ont été renouvelées en 2022. Notre structure le Pass'Âge est désormais bien identifiée par les pré-ados, qui plébiscitent cette structure intermédiaire entre le centre de loisirs et l'Espace Jeunesse. Les Conseils des Jeunes et des Ados Citoyens ont poursuivi leurs actions visant à prévenir et alerter sur le harcèlement scolaire notamment. 2023 permettra d'initier une réflexion très attendue sur la rénovation des camaraderies du centre de loisirs et les modalités d'accueil des plus petits en particulier ».

- Madame DUBOIS : pour une Ville solidaire :

« Pour les seniors et les plus fragiles : le CCAS poursuit son action en faveur des seniors et des personnes les plus fragiles, avec le soutien financier, humain et technique de la Ville. Le service d'aide à domicile a évolué pour mieux répondre aux besoins, et un nouveau système de télé alerte est aujourd'hui proposé aux seniors.

Fin 2022, le dispositif des « bons d'achat seniors » ainsi que la traditionnelle boîte de chocolats offerte seront renouvelés, en compensation de l'annulation des banquets, et nous réfléchirons à l'organisation d'un événement festif au printemps 2023, non soumis aux contraintes de l'hiver. 2023 verra aussi l'installation d'un comité de pilotage chargé de finaliser « l'agenda 21 de la longévité » sur lequel la Ville et le CCAS ont travaillé en 2022. Pour les plus fragiles, les aides financières facultatives du CCAS ont été modifiées, en rendant éligibles les besoins en formation professionnelle, mobilité, réparation, co-financement de formation et frais d'obsèques. En 2023, dans un contexte économique et social qui s'annonce difficile, nous consoliderons nos partenariats avec les associations caritatives en faveur des Quevillais démunis ».

- Monsieur BOUTEILLER :

« Pour le handicap : Grand-Quevilly est connue et reconnue pour son engagement aux côtés des personnes en situation de handicap, dont les associations saluent régulièrement l'action menée par la Ville en la matière : encadrement dédié au centre de loisirs d'été, mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics ainsi que des commerces, plateforme ACCEO pour les personnes sourdes ou malentendantes, partenariat avec les clubs sportifs, etc.

En 2023, ces efforts seront poursuivis et complétés notamment par une action de formation des étudiants volontaires au handi-sitting, pour sécuriser la garde des enfants en situation de handicap et ainsi apaiser les familles ».

- Madame RIDEL :

« Pour la santé : tout au long de l'année 2022, des formations aux premiers secours ont été dispensées aux agents municipaux, aux bénévoles associatifs et aux Quevillais. Cet effort sera poursuivi. De même, la Ville prolongera son engagement sur des questions de santé publique importante, comme la prévention du cancer du sein (Octobre Rose) ou celles des addictions (plan de lutte à bâtir avec nos partenaires). Enfin, la Ville et le CCAS amplifieront leur implication dans le domaine du sport-santé, aux côtés des associations départementales spécialisées et des clubs locaux. Dans ce cadre, la création d'un événement sportif avec l'hôpital de jour est à l'étude.

S'agissant de l'accès aux soins, outre la poursuite du partenariat avec la Mutuelle Just proposée aux Quevillais à prix compétitif, la Ville continuera de financer la Maison Médicale de Garde, qui accueille des permanences ouvertes aux Quevillais. La création récente d'une coordination territoriale des professionnels de santé nous offrira aussi un interlocuteur pour travailler à l'installation de nouveaux professionnels dans notre commune ».

- Madame FERON : pour une Ville dynamique :

« Pour les associations : le dispositif Quevilly Loisirs qui permet à tous de bénéficier d'une réduction de 10 € pour adhérer à une association de la Ville a été pérennisé. La Ville poursuit ses 5 aides pour soutenir les associations : les subventions, la mise à disposition de locaux, l'entretien des équipements, l'aide logistique à l'organisation d'événements et à la mise en relation avec les habitants. Dans ce cadre, la création d'un Conseil Local de la Vie Associative est prévue pour 2023. Cette année verra aussi le lancement des réflexions sur l'aménagement des locaux de l'ancien centre de tri en salles dédiées aux pratiques corporelles, et prioritairement la danse.

Pour la culture : Grand Quevilly est reconnue pour son offre d'activités, et nous avons amplifié le mouvement avec la 2^e édition de l'Été Quevillais, offrant à toutes les générations 130 animations, culturelles, sportives et de loisirs, totalement gratuites.

La médiathèque a aussi mis en place des actions innovantes, comme la Roulotte à Lire ou les soirées à thème. Tous ses documents ont été équipés de puces électroniques. Les résidences

d'artistes ont donné un relief inédit à la politique culturelle de la Ville. En 2023, la rénovation du théâtre Dullin de manière écoresponsable sera engagée jusqu'à septembre 2025, avec des financements significatifs de la part de la Métropole [Rouen Normandie].

L'accès à l'artothèque est gratuit et l'artomodule a fait son apparition à la médiathèque. En 2023, ce service original – sans équivalent en Seine-Maritime – accueillera de nouvelles œuvres et s'ouvrira aux territoires voisins, avec le soutien du Département.

Pour le jumelage : 2022 a vu le retour de nos villes jumelles à Grand-Quevilly, à l'occasion des Bakayades. A cette occasion, des ronds-points ont été aménagés aux couleurs de chacune d'elles, une charte d'amitié signée et des projets d'échanges évoqués. En 2023, la Ville accompagnera ces échanges, en aidant financièrement les associations et les collèges volontaires. Enfin, nous continuerons de faire connaître aux Grand-Quevillais le patrimoine et l'actualité de nos villes jumelles, tout au long de l'année avec les associations concernées, mais aussi dans le cadre de l'Été Quevillais avec une animation dédiée ».

Monsieur le Maire indique que :

« Je devais donner la parole à Madame DIALLO pour parler du sport, puisque c'est sa délégation mais notre collègue est absente, elle a été blessée à l'occasion d'une pratique sportive et je veux profiter de cette occasion pour lui adresser notre soutien et la remercier pour le travail qu'elle effectue dans sa délégation et qu'elle va continuer d'effectuer à distance, dans un premier temps. Je sais ce que c'est, à tous points de vue, ma solidarité n'en a que plus de sens mais je sais que celle de tous les collègues élus lui va aussi droit au cœur. Je m'exprime en votre nom à toutes et à tous et je donne la parole à Madame FERON pour s'exprimer au nom de Madame DIALLO sur les questions de sport ».

- Madame FERON

« Pour le sport : les chantiers des stades Delaune et du Chêne à Leu, les rénovations de SESAM et du gymnase Tabarly sont achevés. Une programmation pluriannuelle des investissements sportifs nous permettra de nous projeter dans l'avenir avec méthode.

En 2022, une convention a été conclue avec Florian Merrien en vue des JO de Paris 2024, pour concrétiser nos labels « Terre de Jeux » et « Ville Active et Sportive ». 2023 sera la deuxième année de ce partenariat, qui fait de notre champion un ambassadeur de la ville ».

Monsieur le Maire conclut cette prise de parole :

« Merci à vous. C'est la fin de la présentation des orientations budgétaires. Je veux remercier à la fois l'ensemble des Directeurs qui portent, avec leurs services, ces actions, l'ensemble des agents qui met en œuvre cette action municipale mais également l'ensemble des élus impliqué dans ce travail et sans lesquels tout cela ne verrait pas le jour ni aussi vite ni aussi bien. C'est dans ces moments-là, où on fixe les orientations budgétaires, qu'il faut rappeler tout cela car derrière toutes ces histoires d'argent, ce sont des actions concrètes pour les habitants et c'est, je crois, de la qualité de vie que nous offrons aux Grand-Quevillais et nous l'offrons par l'énergie qui est déployée, et tout cela mobilise l'ensemble de la hiérarchie administrative et technique ainsi que l'ensemble des élus municipaux. Il faut également souligner les difficultés qui sont devant nous pour 2023 et par conséquent, les efforts particuliers que nous aurons à fournir dans la construction budgétaire pour que non seulement cela soit équilibré mais pour que justement nous préservions des marges de manœuvre, des capacités d'actions. Nous sommes déterminés à tenir ce cap qui est celui de notre Livre des projets. J'ai parlé des différents chapitres qui viennent de structurer l'expression des élus. Nous gardons le cap quand bien même il faut avoir la lucidité de l'expliquer. Il est ralenti par les circonstances qui ne nous permettent pas d'aller aussi vite et aussi loin que nous l'aurions souhaité ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PREPOLESKI :

« Les élus Communistes et Républicains votent pour les orientations budgétaires 2023. Nous pensons qu'elles correspondent aux priorités du prochain budget, voire au-delà pour certains programmes lourds. Le budget primitif répondra au mieux aux préoccupations des Grand-

Quevillaises et Grand-Quevillais sur la base du Livre des projets, élaboré par la majorité municipale, tout en intégrant le contexte économique et la sobriété énergétique.

Les élus Communistes et Républicains souhaitent éclairer les collègues sur l'explosion des factures d'énergie. Pour comprendre, nous allons vous donner quelques repères.

Pour répondre à une directive européenne de la fin des années 1990, la France adopte en février 2000 l'ouverture à la concurrence de ses marchés pour les grandes entreprises, puis pour les PME [Petites et Moyennes Entreprises] et les collectivités, et tous les usagers particuliers en 2007.

En 2004, le capital d'EDF [Electricité De France] et de GDF [Gaz de France] est ouvert par une loi, modifiant fortement l'organisation du Service Public de l'électricité et du gaz, tout en faisant entrer des actionnaires dans les deux entreprises historiques (15% pour EDF, 65% pour GDF qui deviendra GDF-Suez, puis ENGIE). Dans le même temps, une bourse de l'électricité européenne organise le marché de « gros ». Une Commission de Régulation de l'Energie (CRE), le gendarme du marché de l'électricité, est mise en place en France.

En 2010, pour favoriser l'émergence de nouveaux commercialisateurs qui n'ont pas ou pas assez de moyens de production, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) impose à l'opérateur historique EDF de vendre 25% de sa production nucléaire à sa concurrence, à un prix bloqué, une charge financière très lourde pour EDF. Cette même loi modifie le mode de calcul du Tarif Réglementé de Vente (TRV) de l'électricité : désormais des éléments financiers et de nouvelles taxes se rajoutent aux coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité. Ces coûts n'existaient pas dans l'ancien mode de Service Public, monopole d'Etat depuis 1946. La loi NOME devait garantir l'intérêt des clients français face à la volatilité des prix du marché européen, c'est visiblement un échec.

Même les ministres Agnès PANNIER-RUNACHET et Bruno LE MAIRE, lors de la conférence de presse du 5 octobre, n'ont cessé de lister les dérives et les aberrations du marché européen de l'énergie !

Ces dernières années, le prix du marché de gros de l'électricité en Europe est indexé sur le prix du gaz car bon nombre de pays produisent de l'électricité avec des centrales au gaz. Le gaz a augmenté de 38% en un an, avec la crise russo-ukrainienne et les prix vont encore flamber. La taxation des rejets de CO2 vient également augmenter les prix de production. Deux éléments qui défavorisent la France dont les centrales électriques n'utilisent que très peu le gaz, la production nucléaire, largement développée, ne rejette pas de CO2 ainsi que les barrages hydrauliques. Mais ce calcul du prix du marché de gros s'applique également à la France, qui n'étant plus en surproduction d'électricité, doit également se fournir sur le marché « spot » européen, où elle y est également un opérateur recherchant à vendre sa production quand les cours y sont au plus haut.

Au final, la déréglementation du Service Public National, le grand « Monopoly » financier et l'instabilité du prix de production en Europe contribuent à une flambée des prix sans précédent. Pour donner quelques chiffres : le prix de vente du Méga Wat Heure (1 million de watts), s'emballe. Il passe de 35 € en moyenne jusqu'en 2010, à 85 € en 2021 et 500 €, avec des pics jusqu'à 3 000 €, depuis le début de l'année 2022, avec des pointes à 1 000 €, lors des pics de consommation. Le 5 juillet 2022, la Cour des Comptes publie un rapport dénonçant l'incapacité des mécanismes de la loi NOME à répondre à la maîtrise des prix.

Pour les usagers particuliers, le TRV annoncé par la CRE devait augmenter de 44% en février 2022. Le Gouvernement a mis en place, dans l'urgence, un « bouclier tarifaire » (entre nous, le vrai bouclier tarifaire c'est le tarif régulé) pour limiter à 4% cette augmentation jusqu'en fin 2022. Il réfléchit, en lien avec l'Europe, pour tenter de diminuer les prix en 2023 : l'augmentation sera de 15%, ce qui est énorme pour les ménages.

Mais ce mécanisme de limitation ne s'applique ni aux entreprises, qui augmentent leurs prix de ventes des produits manufacturés et des services, ni aux collectivités territoriales et communales, qui voient leurs factures d'électricité fortement augmenter depuis le début de l'année, passant pour notre Commune de 1,2 millions d'€ en 2021 à 1,6 millions d'€ en 2022, soit une augmentation de 400 000 €, et 3 millions d'€ en 2023 soit une augmentation encore une fois de 1,4 millions d'€. (Entre nous, bon courage pour élaborer le budget parce que cela ne va pas être simple).

La solution selon nous, consisterait à sortir l'électricité, produit de première nécessité, de la spéculation financière pour revenir à un vrai Service Public National, garant de la maîtrise des prix de production et de vente et de maintenir les tarifs réglementés de l'énergie.

C'est pour cela que nous sommes en « phase » (étant un ancien électricien, c'est pour cela que j'ai utilisé le terme phase) avec les solutions du projet de plan communal de sobriété énergétique, proposé pour notre Commune ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Merci beaucoup et je vais remercier l'ancien électricien de nous avoir si brillamment éclairés, et comme EDF disait qu'il nous devait plus que la lumière, moi je dis qu'il nous devait Bruno PREPOLESKI et que sommes bien contents de l'accueillir dans nos rangs. En tout cas, pour peut-être un peu moins plaisanter sur ce sujet grave et en remerciant Monsieur PREPOLESKI de son éclairage, je veux également profiter de l'occasion pour vous dire que, dans le contexte qui vient d'être rappelé, j'ai, comme beaucoup de Maires, écrit à Madame la Première Ministre pour souligner, en effet, combien l'Etat est aujourd'hui aux abonnés absents dans la protection des collectivités face à cette situation. Monsieur PREPOLESKI vient de l'indiquer, il n'y a pas de bouclier tarifaire pour les collectivités et donc nous prenons de pleine face et depuis le début de l'année, ces augmentations qui vont croissantes et qui vont augmenter encore en 2023. Il n'y a pas également à ce jour, d'engagement suffisamment consistant de la part de l'Etat dans la solidarité budgétaire avec les collectivités. Vous avez vu tout l'heure dans la présentation effectuée par Madame DUNET le fait que l'essentiel de nos ressources aujourd'hui provient de l'Etat d'une façon ou d'une autre, c'est-à-dire que d'un côté l'Etat nous verse des dotations, des subventions importantes et de l'autre, c'est l'Etat qui fixe les règles de la fiscalité, pour ce qu'il en reste sur le plan local. J'ai adressé, en fin de semaine dernière, ce courrier à Madame la Première Ministre dans lequel je relève que les orientations définies actuellement par le Gouvernement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, ne sont pas satisfaisantes dans la mesure, par exemple, où il n'y a pas d'indexation sur l'inflation et donc il n'y a pas d'évolution des dotations à la hauteur en tout cas de ce que l'ensemble des collectivités nécessiterait. Les mécanismes qui sont prévus sont à ce jour beaucoup trop restrictifs et ne concerneront que quelques collectivités soumises à des difficultés particulières. J'ai profité de l'occasion pour exposer à Madame la Première Ministre les quatre grandes orientations de notre construction budgétaire : sur la réduction des consommations énergétiques, sur la maîtrise des dépenses de personnel, sur le questionnement des actions existantes et sur le calibrage des nouvelles actions que nous voulons mettre en place. Par conséquent, je lui ai demandé, comme beaucoup de Maires, de bien vouloir être attentives aux revendications des associations d'élus et en particulier, sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement et la prise en compte de l'inflation. Nous avons besoin de ce soutien de l'Etat, vous suivez peut-être les débats sur le budget de l'Etat qui ont lieu en ce moment même à l'Assemblée Nationale, ayez bien en tête que ces débats vont peser lourdement sur nos propres finances dès l'année 2023 et nous serons très attentifs. Je vous ferai part de la réponse de Madame la Première Ministre ».

DOSSIER PRESENTE PAR MME D'ASTORG

DELIBERATION

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNITE D'INTERVENTION DEVELOPPEMENTALE PRECOCE DU CHU DE ROUEN

Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de la promotion de l'accueil inclusif, la crèche Ile aux enfants accompagne des enfants porteurs de handicap en cours de diagnostic ou diagnostiqués. Le dépistage précoce des troubles du développement et des interactions sociales, permet la prise en charge avant 3 ans. L'accompagnement de ces enfants permet un accueil en lieu collectif et un suivi par une équipe pluridisciplinaire d'intervention précoce, l'UNIDEP, durant 12 mois. Cette collaboration favorise le développement des enfants porteurs de troubles envahissant du développement (TED) et leur adaptation en milieu ordinaire. De plus, ce suivi permet un soutien à la parentalité individualisé et accompagne les familles pour l'arrivée à l'école. C'est

dans ce cadre, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec le CHU de Rouen, qui précise les rôles et missions du programme d'intervention de l'UNIDEP.

DOSSIER PRESENTE PAR MME FERON

COMMUNICATION

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU THEATRE ET DU CENTRE CULTUREL MARX DORMOY - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021

Dont acte

Un contrat de délégation de service public concernant la gestion du théâtre Charles Dullin et du Centre Culturel Marx Dormoy est actuellement en cours avec l'Association Expansion Artistique et Loisirs Culturels de Normandie et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Chaque année, le délégataire doit produire un rapport présentant les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Les principales données issues du rapport 2021 sont marquées par l'impact de la COVID-19 : fermetures totales, réouvertures avec jauges maximales, périodes de couvre-feu, etc.

La fréquentation a diminué de 32 % avec 5 344 spectateurs contre 7 929 pour la saison 2020-2021 à cause des contraintes sanitaires. Les recettes liées à la billetterie sont en baisse de 62%, celles liées aux locations en hausse de 65%. Au global, les recettes « usagers » ont diminué de 44% entre 2020 et 2021 et sont inférieures de 28% au prévisionnel. Les charges d'exploitation ont augmenté par rapport à 2020 de 5% et sont inférieures de 14% par rapport au prévisionnel.

Le délégataire fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 34 859 € pour l'exercice 2021 (contre 140 918 € en 2020). Malgré le contexte, l'exploitation du service engendre des bénéfices pour le délégataire : la baisse des recettes a pu être largement compensée par le maintien du versement des subventions, la maîtrise des charges et la perception du chômage partiel. La participation financière de la Ville s'élève à 648 449€ en 2021 (675 599€ en 2020). Il est prévu dans le contrat de DSP, un reversement de 60% du résultat à la Ville soit 20 915€.

DOSSIER PRESENTE PAR MME MAILLET

COMMUNICATION

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE LA PISCINE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021

Dont acte

Un contrat de délégation de service public concernant l'exploitation et la gestion de la piscine est actuellement en cours avec la société PISCINE DE GRAND-QUEVILLY, gérée par COM.SPORTS et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Chaque année, le délégataire doit produire un rapport présentant les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Les principales données issues du rapport 2021 sont les suivantes :

Avec 46 923 entrées, la fréquentation globale est légèrement en hausse par rapport à l'année 2020 (+13%).

Les recettes 2021 s'établissent à 862 663€ (-1% par rapport à 2020). Les activités et entrées représentent 17.7%, elles sont en hausse de 44.6%. La partie « petit creux / boutique », représente 0.01% soit une hausse de 18% par rapport à 2020.

Les charges 2021 s'établissent à 795 935€, soit une hausse de 9% liée à une reprise progressive de l'activité. La masse salariale représente 46.5% des charges, soit une hausse de 27%. Pour rappel en 2020 le délégataire avait eu recours au chômage partiel. En comparaison à 2020 les fluides sont en baisse de 10%, les impôts et taxes sont en augmentation de 38%.

Le résultat d'exploitation 2021 s'élève à 66728€ (-52% par rapport à 2020) et la subvention de la Ville s'élève à 746 473€ soit 86.5 % des recettes. Le contrat de DSP impose au délégataire

de verser à la Ville une somme correspondant à 60% de son résultat d'exploitation, s'il est positif. Ce montant s'élève donc à 69 037€ pour l'année 2021.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARUT

DELIBERATION

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ECHANGES AVEC LES VILLES JUMELLES

Adoptée à l'unanimité

Grand-Quevilly est jumelée avec Morondava sur l'île de Madagascar, Ness Ziona en Israël, Laatzen en Allemagne, Lévis au Québec et Hinckley en Angleterre, depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de ses jumelages, la Ville de Grand-Quevilly a souhaité réévaluer sa contribution en adaptant sa participation financière :

- Aux échanges d'associations culturelles et sportives : versement d'une participation de 50 % aux frais de transport aller-retour pour ces associations se rendant dans les villes jumelles. Après réception des justificatifs, le montant versé sera plafonné à 1 000 €. Le temps de présence dans la ville ne pourra être inférieur à deux jours. Ce déplacement aura pour objet la réalisation d'une activité culturelle ou sportive.

- Aux stages d'étudiants : versement d'une participation aux stages des étudiants quevillais effectués dans une de ces villes jumelles. Le stagiaire recevra 50 % des frais de transport aller-retour, dans la limite de 500 € et sur présentation de justificatifs.

- Aux échanges linguistiques entre les collèges quevillais et ceux de Laatzen ou Hinckley : la participation de la Ville sera conditionnée à la mobilisation de l'aide du Département de Seine-Maritime. La Ville prendra alors en charge 50 % des frais de déplacement aller-retour, dans la limite de 4000 € et sur présentation de justificatifs.

DOSSIER PRESENTE PAR MME MAILLE

DELIBERATION

PRODUITS COMMUNAUX IRRECOURVABLES / CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Adoptée à l'unanimité

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le Comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances est temporaire dans le cas de créances admises en non-valeur. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ». En conséquence, le Conseil Municipal a constaté les propositions du Receveur Municipal :

- Restauration scolaire - Accueil ludo-éducatif	1 858,47 €
- Centre de loisirs	76,00 €
- Divers.....	1 434,52 €
- Ordre de reversement	157,33 €

DOSSIER PRESENTE PAR M. DUBREIL

DELIBERATION

EMPLOI D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL MIS A DISPOSITION PAR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Grand-Quevilly peut employer des fonctionnaires territoriaux mis à disposition par d'autres collectivités territoriales et leurs établissements publics. A compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de deux ans, la Ville de Grand-Quevilly bénéficie de la mise à disposition d'un agent de la Métropole Rouen Normandie à temps non complet à raison de 20% du temps hebdomadaire.

DOSSIER PRESENTE PAR MME TLICH

DELIBERATION

ADHESION A LA MISSION « MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA SEINE-MARITIME

Adoptée à l'unanimité

La loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'Institution judiciaire a pérennisé et généralisé la Médiation Préalable Obligatoire (MPO). Le décret du 25 mars 2022 relatif à la procédure de MPO à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux met en œuvre ce dispositif. La médiation est une voie novatrice qui a vocation à éviter un recours contentieux et à rapprocher les parties en vue de réinstaurer le dialogue. La MPO est obligatoire entre un employeur public et son agent avant tout recours contentieux de ce dernier contre l'une des décisions individuelles défavorables listées par le décret.

La mission de MPO est une compétence obligatoire des Centres de Gestion. Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaitent d'adhérer à cette mission. Le coût d'intervention du médiateur est fixé par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime à 226 euros. Le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Ville à cette mission.

DOSSIER PRESENTE PAR MME ARSENE

DELIBERATION

RECOURS A UN INTERVENANT-VACATAIRE POUR LE VERGER DE COLLECTION

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Grand-Quevilly a fait de la protection et de la promotion de l'environnement un axe majeur de son action. Son volontarisme dans ce domaine s'est, notamment, concrétisé par la création d'un verger de collection. Afin de mettre en valeur ce lieu, des actions de sensibilisation destinées au public et des actions pédagogiques destinées aux enfants scolarisés à Grand-Quevilly seront mises en place. Pour ce faire, le Conseil Municipal a autorisé le recours à un animateur spécialisé. La rémunération de ce vacataire sera de 45 € brut / heure d'intervention.

DOSSIER PRESENTE PAR MME GUILLEMIN

DELIBERATION

CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN FLUX ENTRE LA SOCIETE QUEVILLY HABITAT ET LA VILLE DE GRAND-QUEVILLY

Adoptée à l'unanimité. MM. ROULY et MARUT et Mmes DUBOIS et DECAUX-TOUGARD, respectivement Président et Administrateurs de la SA Quevilly Habitat ne prennent pas part au vote.

La Ville de Grand-Quevilly n'a pas de contingent de réservation sur le patrimoine quevillais de la société Quevilly Habitat. La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018 pose le principe de gestion en flux des contingents pour les communes. Les réservations portent sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur. Ce passage à la gestion en flux est une opportunité pour mettre en place une convention, en contrepartie des garanties d'emprunts de construction et de réhabilitation octroyées à Quevilly Habitat et des subventions versées chaque année pour la réhabilitation de logements sur la commune.

La convention entre Quevilly Habitat et la Ville de Grand-Quevilly est issue de la combinaison des travaux lancés par l'USHN avec tous les bailleurs dès 2019 au niveau national. Elle a une durée de validité d'un an, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023. Elle sera revue avant le 24 novembre 2023, une fois la convention avec l'Etat signée, cette dernière étant prioritaire sur la signature des conventions en flux avec les autres réservataires. Le pourcentage annuel de logements proposés en réservation à la commune a été calculé sur la base d'un stock de logement en réservation à hauteur de 20%. Après application de la méthode de calcul, ce taux revient à 15,21 % des logements annuels mis à la disposition des réservataires, soit 109 attributions par an. Le Conseil Municipal autorise la mise en place de cette convention de réservation de logement en flux avec la société Quevilly Habitat.

DOSSIER PRESENTE PAR M. TORRETON

DELIBERATION

RETROCESSION DE VOIRIES ET PARKINGS RATTACHES RUE MARCELLIN BERTHELOT A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Adoptée à l'unanimité

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de voirie. La Ville a donc sollicité la Métropole Rouen Normandie au sujet des voiries et des parkings situés devant les immeubles « le Chêne » et « le Roseau » sur une partie de la parcelle cadastrée Section AK Numéro 104 d'une superficie totale de 6 779 m². Il est en effet d'intérêt général d'incorporer ces voiries et ces parkings dans le domaine public Métropolitain aux motifs que l'ensemble de ceux-ci sont ouverts à la circulation publique et desservent un quartier d'habitations.

La superficie du lot cédé, estimée à 2 216 m², sera déterminée avec exactitude après arpentage par un Géomètre Expert. S'agissant d'ouvrages d'intérêt public, cette rétrocession s'effectuera à titre gracieux et les frais de toute nature, hors frais de géomètre, seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur le Maire précise que :

« Il s'agit d'une délibération qui paraît technique mais elle est très importante puisqu'elle va permettre à la Métropole [Rouen Normandie] d'effectuer rapidement les interventions nécessaires à la bonne mise en état de ces voiries et parkings ».

DOSSIER PRESENTE PAR M. LANOE

DELIBERATION

RETROCESSION DES VOIES FERREES DU PARC D'ACTIVITES DU GRAND LAUNAY A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Adoptée à l'unanimité

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences en matière de développement économique de la Métropole Rouen Normandie sont renforcées puisqu'elle a repris la charge de la totalité des parcs d'activités économiques, dont ceux auparavant gérés par les communes. La Métropole Rouen Normandie entretient ainsi les infrastructures des parcs d'activités pour les valoriser et faciliter l'implantation des entreprises sur son territoire. La Ville a donc sollicité la Métropole Rouen Normandie au sujet des voies ferrées désaffectées situées dans le parc d'activités du Grand Launay qui desservent les différentes parcelles d'activités (4 parcelles cadastrées Section AZ numéros 40 et 55, et BC numéros 149 et 150, d'une superficie totale de 10 949m²). Il est en effet d'intérêt général d'incorporer ces infrastructures de transport dans le domaine public Métropolitain aux motifs que l'ensemble des voies, en irriguant le parc d'activités au plus près des implantations, favorise son attractivité, pour l'approvisionnement et l'expédition des marchandises. S'agissant d'ouvrages d'infrastructures de transport d'intérêt métropolitain, cette rétrocession s'effectuera à titre gracieux et les frais de toute nature seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Adoptée à l'unanimité

Le tableau des emplois est remis à jour suites aux différentes modifications :

- Direction des services à la population

Affaires culturelles : un emploi de responsable des affaires culturelles est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

Service Petite enfance : un emploi d'agent d'entretien à temps complet est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

Accueil Enfance Famille : un emploi de responsable Accueil Enfance Famille à temps complet

est occupé par un agent dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

- Direction des affaires générales et de la commande publique: un emploi de gestionnaire comptable est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

- Direction de la prévention et de la sécurité: un emploi d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet est occupé par un agent dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

- Direction des services techniques

Interventions, régies bâtiments et espaces verts

Un emploi de peintre à temps complet est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

Un emploi d'agent de maintenance à temps complet est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à l'agent en poste pour une durée d'un an.

Accueil, proximité, propreté

Afin de répondre aux besoins du service, il est nécessaire de créer un emploi de technicien espaces publics. En l'absence de candidature statutaire, l'emploi est confié à un agent contractuel pour une durée d'un an.

- Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales: afin de répondre aux besoins du service, il est nécessaire de créer un emploi de chargé de la masse salariale, des effectifs et du SIRH. Cet emploi pourra être occupé par un agent titulaire ou contractuel.

COMMUNICATION

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dont acte

66 décisions ont été prises au cours de la période du 07/07/2022 au 30/09/2022. Elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune (tarifs municipaux, marchés publics, déclarations d'intention d'aliéner, frais et honoraires d'avocats, notaire et huissiers de justice, locations et mises à disposition de biens, concessions cimetière,...).

Monsieur le Maire termine la séance en indiquant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de séance à 20h41.

Daniel ASSE
Secrétaire de séance

Nicolas ROULY
Maire